

Cahier des charges- Inventaire et suivi des habitats agropastoraux sur des sites pilotes dans le cadre du projet Interreg POCTEFA « RED-bio »

Compléments apportés le 25 avril 2025

En date du 25 avril 2025, suite à une demande de précisions dans le cadre de l'appel d'offres relatif à l'inventaire et au suivi des habitats agropastoraux sur des sites pilotes dans le cadre du projet Interreg POCTEFA « RED-bio », des réponses ont été apportées et sont transmises par mail et via les sites de publication.

Avez-vous (ou d'ici la date limite de réponse) fixé les sites pilotes, notamment pouvez-vous fournir une surface approximative du ou des sites sur lesquels le travail porterait ?

Et de façon corollaire, vient une autre question : vous indiquez au 3.5.3 que l'offre devra comporter un devis par secteur et pour deux secteurs si la proposition d'ensemble est retenue. Cependant au 2.2.2 vous indiquez deux communes, Ossejà avec un site potentiel et Ayguatébia avec trois sites potentiels. Que faut-il comprendre par « secteur » ? un secteur est-ce égal à « un site pilote potentiel » ?

Comme indiqué dans le cahier des charges, les sites pilotes sont en cours d'ajustement.

Le document manque de précision, l'idée est de travailler, au maximum, sur deux sites pilotes, sur deux communes différentes, si le budget le permet. Il y aurait donc un site pilote, par commune, en fonction du montant : un sur Osséja et un sur Ayguatébia. Les surfaces approximatives sont identifiées sur les cartes.

Plusieurs sites pilotes ("zones" sur la carte) étaient envisagés sur Ayguatébia (plusieurs possibilités d'interventions, cf. carte en annexe) mais, in fine, un seul site pilote (une seule zone) sur cette commune sera retenu parmi ceux présentés.

Dans les objectifs (2.3.1) il y a la rubrique « Suivre et analyser la mise en œuvre de pratiques » ce thème n'est pas développé dans les attendus de la prestation.

Parlez-vous là des pratiques existantes ou de pratiques développées dans le cadre du REDBIO (ou du GREEN qui a précédé) ou ce point n'est pas à développer dans la réponse à votre demande ?

Il s'agit bien du suivi des pratiques développées dans le cadre du RED BIO pouvant être associées à des pratiques existantes. C'est bien le suivi du résultat de la mise en œuvre des pratiques en réalisant le relevé des indicateurs avant (diagnostic) et après (suivi) la mise en œuvre de ces dernières.

Concernant l'inventaire et la cartographie des habitats, vous précisez qu'il est nécessaire d'effectuer les correspondances habitats dans les différentes typologies mais pouvez-vous nous indiquer l'échelle de rendu cartographique demandée et le niveau de précisions attendu, cela conditionnant l'ensemble, des relevés à la production des documents et des analyses.

L'objectif est bien d'identifier les habitats sur le site. Les modalités de réalisation sont laissées à l'appréciation du prestataire.

Combien de passages attendez-vous sur les relevés d'indicateurs pour l'ensemble de la période 2025-2026 ?

Vous précisez que le suivi des indicateurs doit être réalisé « avant la réalisation de travaux ou la mise en place de mesures », cela peut grandement faire varier le nombre de passages, pourriez-vous préciser ?

L'objectif est bien de réaliser un diagnostic et de faire le suivi de la mise en œuvre de pratiques en mobilisant les indicateurs (p.5). Comme évoqué dans le calendrier (p.7), à titre indicatif, cela se ferait en 2025 puis en 2026.

En effet, une imprécision (mot manquant) est à relever en p6, dans la partie 2.3.2, point 2.

Ainsi, il faut bien comprendre, au regard des éléments évoqués ci-dessus et en page 6, qu'il doit y avoir, en plus des inventaires habitats, a minima, deux passages de relevés d'indicateurs avant (à titre indicatif 2025 p.7) et après (à titre indicatif 2026 p.7) la mise en œuvre des pratiques. Comme mentionné en page 7, il faudra tenir compte de l'écologie des espèces.

Concernant l'indicateur « macrofaune du sol et épigée » quel niveau d'information attendez-vous ? L'indicateur est-il sur la base d'un protocole que vous avez développé ou repris de partenaires (si oui quel est son contenu) ? Est-ce sur la base de relevés échantillonnés (à quelle maille) ? Attendez-vous simplement un relevé d'occurrences au fil des prospections en général ? Et sur l'aspect qualitatif, est-ce limité aux espèces indicatrices ?

Concernant l'indicateur « vers de terre » quel protocole entendez-vous voir mis en place ? Est-ce le protocole national (ministère/Écophyto/observatoire agricole biodiversité...), un protocole REDBIO ? Pour les deux points ci-dessus, concernant les indicateurs, les fiches sont encore en cours d'élaboration. Comme expliqué dans le cahier des charges, il s'agit d'un travail avec un collectif et, il y a certaines avancées que nous ne maîtrisons pas. Comme abordé dans le document, il s'agit d'indicateurs dits "basiques" (socle commun, simples et facilement utilisables).

Au 2.3.2, point 2, suivis des habitats, pour le suivi des indicateurs optionnels rhopalocères et orthoptères, attendez-vous des données intrinsèques (uniquement in situ) ou des données comparées (avec site témoin) ? Comme évoqué, cet indicateur est une option, ces deux modalités de réalisation peuvent donc être présentées.

Comme mentionné dans le calendrier, une réunion de lancement est prévue pour préparer la mission.